

Jean-Paul Desprat

HENRI IV

*Roi de cœur*

TALLANDIER

Cet ouvrage est publié sous la direction de Denis Maraval.

ISBN : 979-10-210-2536-3

© Éditions Tallandier, 2018

48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris

[www.tallandier.com](http://www.tallandier.com)

Ce livre, je le dédie à ma mère, conteuse émérite, décédée presque centenaire. Il sera le premier qu'elle n'aura pas pu tenir dans ses mains mais dont j'ai pu lui lire la plupart des pages après qu'elle m'eut dit presque invariablement chaque matin : « Alors, qu'est-il arrivé cette nuit au bon roi Henri ? »



## Avant-propos

Les guerres de Religion ne sont pas contenues dans une parenthèse qui, sitôt refermée, aurait permis aux événements de reprendre leur cours ; elles ont, tout au contraire, provoqué une franche cassure, l'une des plus radicales qu'ait connues la France ; à la suite de laquelle plus rien ne pouvait être pareil.

De 1562 à 1598, pendant trente-six ans – deux générations pleines en ces temps-là –, se sont succédé les massacres, les sièges et les famines, dans une intensité d'horreur que les temps les plus barbares n'avaient jusque-là jamais approchée. L'archéologie a récemment établi que les blessures infligées par le fer tout du long de ce conflit avaient été d'une sauvagerie inouïe. Maints récits contemporains montrent les cadavres hachés, éviscérés, déterrés ; ceux des femmes traités de façon plus répugnante encore, avec, par exemple, des cornes de bouc plantées *post mortem* dans leur « nature », destinées à les désigner comme des « bestes infâmes », des êtres possédés par Baal.

C'est que cette guerre était de religion..., qu'elle était impitoyable. L'irruption d'une nouvelle manière de prier dans un royaume qui, depuis plus de mille ans, n'en avait pratiquée qu'une avait brouillé des repères théologiques, philosophiques, moraux, sociaux, institutionnels considérés jusque-là comme intangibles. Les adhérents de l'un et l'autre parti prétendaient s'interdire mutuellement de se prévaloir de l'enseignement du Christ. Pis, ils en étaient à se dénier les uns aux autres une quelconque appartenance au genre humain. La chose était particulièrement ressentie dans la noblesse, dont les membres, jusqu'au traité du Cateau-Cambrésis, avaient combattu l'ennemi espagnol côté à côté et qui, sitôt la querelle religieuse ouverte, en étaient venus, et souvent au sein d'une même famille, à se vouer une haine inexpliable.

Le roi n'était plus le père d'un seul peuple. Ses lumières ne pouvaient plus lui venir d'un Dieu unique, ce Dieu s'était éparpillé. Malheur à ceux qui osaient parler trop tôt de coexistence et de paix,

tels, en 1562, la reine mère ou son chancelier Michel de L'Hospital. Ils étaient inaudibles, leur vie même se trouvait menacée.

Ce qui jusque-là avait paru inimaginable devenait tout à coup possible. Par trois fois, aux états généraux de 1576, 1588 et 1593, la forme jupitérienne de la monarchie allait être contestée ; il ne devait pas se reproduire de débat public sur les institutions à ce point argumenté et passionné avant 1789. À plusieurs reprises, François II, Charles IX, Henri III manquèrent d'être enlevés. Le royaume qui faisait l'admiration de l'Europe – l'empereur lui-même ne disait-il pas « que si Dieu avait eu un fils cadet, il lui aurait donné la France » ? –, ce pays deux fois plus peuplé que l'Espagne, quatre fois plus que l'Angleterre, qui suscitait de toutes parts l'envie et la jalousie, faillit sinon disparaître, du moins être dépecé par de grands féodaux et des favoris ambitieux ou, plus vraisemblablement encore, sur le point de se scinder entre partisans des deux religions, avec des Provinces-Unies protestantes au midi et une fédération de villes catholiques au nord. Plus grave, le roi d'Espagne et le duc de Savoie allaient tenter de profiter de la confusion générale pour s'en approprier quelques beaux morceaux, le premier poussant ses armées jusqu'à Rouen et manœuvrant pour installer sa fille sur le trône des lys au mépris de la loi salique, le second ambitionnant de s'emparer de la Provence et du Lyonnais.

Un homme qui n'avait pas neuf ans au commencement de ces troubles devait parvenir, par son génie politique, sa bravoure, son charisme, à ramener la paix quand il entrait dans sa quarante-cinquième année. Telle fut la destinée prodigieuse d'Henri IV, figure exceptionnelle et héroïque de l'histoire de la France qui eut l'énergie guerrière mais aussi la force intellectuelle de recomposer territorialement et mentalement un pays fracassé par l'irruption du schisme. Il trouva le fil de sortie du labyrinthe : hisser l'État au-dessus de la querelle religieuse. Il avait pour cela de beaux atouts. En premier lieu – ce qu'il cache souvent, à l'instar de beaucoup de gouvernants, pensant qu'on pourrait le leur imputer comme une faiblesse –, une vaste culture. Et, avec ça, un esprit rapide et concis, un tempérament de chef de bande venu des galopades de l'enfance à la tête d'une troupe turbulente dans le lit des gaves ; une rouerie, une cautèle à la mode des paysans du Béarn. Enfin, une résistance physique venue tout droit d'une jeunesse passée au grand air qui le distingue d'emblée de ses cousins Valois rongés de tuberculose, pareils à « ces rois de luxure touts pâles » dont

parle Brantôme. Ajoutez à cela des vues simples, des gestes naturels, une parole claire telle que peut la porter le marchand de bœufs sur le champ de foire. Voilà qui était fait pour décontenancer les menées opaques d'une cour de France enfoncée dans des finasseries florentines, contrer le raisonnement entrelacé des théologiens, renverser, par une posture nouvelle, tout aussi sûrement que la pierre roulante de la Bible brisait les idoles, les obstacles qui laissaient le royaume en proie, depuis si longtemps, à des querelles inextricables.

C'est la stupéfiante grâce de la France, menacée d'être disloquée, que d'avoir reçu le don de cet homme. Descendu du piédestal de ses prédecesseurs, proche de son peuple comme sans doute aucun monarque ne l'a jamais été, il allait parvenir, assemblant les contraires, à faire admettre aux Français la sacralisation de sa volonté et de sa personne comme des nécessités pour rétablir l'État. Mais un tel miracle n'aurait pu s'accomplir si Henri IV n'avait pas joui d'une faculté exceptionnelle en son temps : la capacité d'oublier les injures, de savoir pardonner, d'étendre à tous sa miséricorde et, par là même, de parvenir à réconcilier la politique avec la morale.

Acrobatique, présomptueux surtout, de se lancer une nouvelle fois, avec l'espoir de découvrir des nouveautés fracassantes, dans le déroulé de la vie d'Henri IV ; d'aller en continu de la gorgée de jurançon – était-ce d'ailleurs du jurançon ? – dont son grand-père lui humecte les lèvres, à Pau, dans la nuit du 12 au 13 décembre 1553, après les avoir frottées d'ail, jusqu'à la dernière goutte de vin – du bourgogne, dit-on – qui provoqua son dernier spasme, le 14 mai 1610, vers quatre heure et demie du soir, devant la porte toujours en place de l'escalier Henri II de la Cour carrée du Louvre.

Deux ou trois cents historiens s'y sont risqués, depuis Hardouin de Péréfixe jusqu'à Pierre de Vaissière, Jean-Pierre Babelon ou Jean-Marie Constant, qui ont tout dit mieux que les autres. Arlette Jouanna, Denis Crouzet, Yves-Marie Bercé ont également apporté au cours de ces dernières années des clartés vives et nouvelles sur l'évolution des mentalités confrontées à l'indicible horreur d'une guerre intestine et sur les changements institutionnels, sociologiques ou philosophiques qui en ont découlé.

Retenant leurs leçons, je m'attacheraï à dresser le tableau des divers héritages qu'eut à assumer Henri IV, des événements survenus de son vivant, qu'il en ait été l'acteur ou qu'il les ait subis, qui devaient le

#### HENRI IV

déterminer ; je m'efforcerai de brosser le portrait de l'homme et de la force que lui ont apportée dans ses œuvres, gommant les excès d'un sang de Gascon trop bouillant, les deux vertus rares dont il jouissait au plus haut point ; l'une toute intellectuelle et construite par les leçons de ses maîtres, la tolérance ; l'autre innée et jaillie du cœur, la clémence.

Première partie

L'ATOUT DE LA DIVERSITÉ

(12 décembre 1553-11 juin 1584)



## CHAPITRE PREMIER

### Venu de tous les horizons

Dans cette histoire, il faut venir de plus loin, prendre le temps de remonter dans la généalogie complexe d'Henri IV afin de mieux approcher sa diversité que nous entendrons ici au sens que lui donnait Montaigne, d'éclectique et contraire à la fois. L'homme vient d'horizons très différents. Une bonne part de son génie consistera à ne rien renier de ces héritages disparates et même, très souvent, à les faire valoir simultanément.

Quoi de plus divers en effet que d'occuper dès l'âge de neuf ans le rang de premier prince du sang de France, pour, ensuite, devenir le seul héritier du trône du fait d'un cousinage remontant à plus de trois siècles ; d'être, dans un âge tout aussi tendre, nommé par le roi premier de ses officiers dans le Midi – son gouverneur et son amiral en Guyenne ? Dans le même temps aussi, occuper la position de plus puissant féodal du royaume, ayant l'autorité suzeraine sur le cinquième du territoire français : vassal du roi au nord de la Loire, à Vendôme, Alençon, Soissons, La Fère, Marle et, au sud, en Béarn, Albret, Foix, Armagnac, Périgord, Limousin et Rouergue. Détenir légitimement l'une des plus anciennes couronnes d'Europe, celle de Navarre, avec pour capitale perdue Pampelune et, pour lambeaux de cette royaute, quelques vallées restées souveraines et royales autour de Saint-Jean-Pied-de-Port. Pouvoir se poser en Béarn et à Foix, en successeur de Gaston III Phébus, héritier d'une ambition souveraine qui tendait à constituer, sur le fondement d'une vraie singularité géographique et culturelle, un vaste État pyrénéen revendiquant une autonomie aux lisières méridionales de la France. Enfin – et ce n'est pas le moins important –, dans le temps de la plus terrible guerre civile religieuse qu'ait connue la France, se voir reconnu sans conteste comme le chef du parti protestant français,

quelquefois même européen, ayant à ce titre ennemis, soutiens et émissaires hors du pays, levant des mercenaires à l'étranger, y puissant des subsides... Et, si tout cela ne suffisait pas, pour mettre la dernière pièce à ce manteau d'Arlequin, ajoutez le pittoresque qu'il y avait à être petit-neveu de César Borgia, rejeton d'une lignée espagnole portée au pinacle par le dévoiement de l'institution pontificale ; se trouver, de la sorte, rattaché par un lien de sang à ce que la Renaissance avait produit de plus scandaleux mais aussi de plus flamboyant.

#### L'HÉRITAGE DE LA ROYAUTE EN NAVARRE

Les premières mains qui, dans la nuit du 12 au 13 décembre 1553, à Pau, ont agrippé le frêle corps de celui qui deviendra trente-six ans plus tard Henri IV ont été celles d'Henri d'Albret, le roi de Navarre, son grand-père.

Cet aïeul était né un demi-siècle tout juste auparavant, en Espagne, à Sangüesa, petite ville du royaume qui avait Pampelune pour capitale. La maison natale d'Henri d'Albret, toute modeste, percée sur la rue de deux arcades gothiques, existe toujours. Il se trouve même une minuscule plaque pour signaler l'événement. La France n'y est pas absente puisque cette maison est devenue un *Carrefour City*. Le bureau du directeur occupe l'ancienne chambre où Henri II vit le jour, dernier roi français de Navarre, né par-delà les monts.

Le vieux royaume de Navarre se divisait en six *merindas* (provinces), cinq d'entre elles – les plus vastes – se trouvaient au sud des Pyrénées ; la sixième, la plus petite, était posée comme un balcon sur la montagne, du côté de la France. Cette minuscule province se signait sous le nom d'*Oultrepon*. Elle se divisait en quatre districts ou pays, avec pour capitale la châtellenie de Saint-Jean-Pied-de-Port, au cœur du pays de Cize, et pour bourgades Baïgorry et Ossès ; venaient ensuite le pays d'Arberoue, autour de Saint-Martin ; le pays de Mixe, autour de Saint-Palais et Gorris ; enfin, le pays d'Ostabaret. C'est sur ce modeste territoire que s'étaient réfugiés les rois de Navarre après avoir été, en 1512, contraints par le roi d'Aragon de quitter Pampelune.

Mais, dans ce royaume tout montagnard réduit à la peau de chagrin, ils prétendaient toujours être rois de l'entièvre Navarre, seuls détenteurs légitimes « des chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir » qui figuraient dans leurs armes et qui, un jour, grâce à Henri IV, devaient orgueilleusement jouxter l'écu aux fleurs de lys des rois de France.

Henri d'Albret n'a guère de souvenir de l'Espagne qu'il a quittée tout jeune, mais, comme la future reine Élisabeth d'Angleterre qui dira un jour, après avoir perdu Calais, que si l'on ouvrait son cœur on y trouverait le nom de cette ville inscrit en lettres d'or, c'est bien la perte de Pampelune que lui-même, puis après lui son gendre, Antoine de Bourbon, et aussi, longtemps, le futur Henri IV regarderont comme leur plus cruelle blessure. Ils ne cesseront de se proclamer les héritiers des Sanche et des Garcie, ces souverains de Pampelune qui avaient héroïquement repoussé les Maures.

La chute des rois de Navarre, arrière-grands-parents d'Henri IV, avait été précipitée par leur orgueil et ce qu'il faut bien nommer aussi leur naïveté. Se fondant sur leur éloignement de la France, les Foix-Béarn, puis après eux les Albret – princes qui devaient déployer des prodiges, à Pampelune, pour faire oublier qu'ils étaient français – s'étaient crus assez puissants pour mener leur propre politique. Ils n'avaient cessé d'opposer à Louis XI – qui leur avait pourtant donné sa sœur Madeleine pour se les attacher – les liens puissants qui les unissaient à l'Aragon. Se fiant au scrupule qu'ils avaient marqué, dans les siècles passés, les souverains de Saragosse à vouloir réunir sur une même tête les deux couronnes, ils ne s'étaient rangés d'un cœur sincère du côté français qu'à l'instant d'être étouffés par Ferdinand le Catholique, ce roi qui, par son mariage avec Isabelle, l'héritière de Castille, était alors en passe d'unifier l'Espagne.

La présence française en Navarre était ancienne. Elle remontait au comte Thibault de Champagne qui, en 1234, avait recueilli cette couronne de sa mère, sœur du dernier des rois Sanche qui s'étaient succédé à Pampelune depuis le ix<sup>e</sup> siècle. À la suite de nombreuses vicissitudes (cf Annexe I, p. 627), la Navarre était finalement revenue dans la famille de Foix dont le dernier représentant devait être François Phébus (1466-1483). Il ne laissait qu'une sœur, Catherine (1470-1517) qui épousa Jean III d'Albret (1483-1516).

Catherine et Jean seront les derniers rois français de Pampelune, des rois jamais tranquilles, impuissants à combattre des incursions aragonaises malgré l'aide qu'était venu leur porter César Borgia, leur beau-frère. Charlotte, sœur de Jean, avait en effet épousé le fils du pape Alexandre VI après qu'il a été chassé d'Italie, des Marches et de la Romagne où la protection de son père lui avait permis de se constituer une vaste principauté. C'est à Viane qu'il devait succomber, en mai 1507, victime d'un traquenard des Aragonais, si méprisé qu'aujourd'hui encore il faut fouler sa dalle funéraire sur le parvis avant de pénétrer dans la cathédrale de Viane. En 1512, Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, envahit la Navarre sous le faible prétexte que l'excommunication fulminée par le pape Jules II, en raison de ses incursions en Italie contre Louis XII, condamnation qui s'étendait à ses vassaux dont faisait partie Jean d'Albret. Ce dernier tenta bien une première fois, l'année même de sa dépossession, de reconquérir son royaume, mais il échoua malgré l'aide de la France ; une seconde fois en 1516, date à laquelle il mourut inopinément, vaincu par le rêve épuisant d'une impossible reconquête.

Henri II, son fils, celui qui était né à Sangüesa en 1503, celui qui prendra le premier le futur Henri IV dans ses bras, n'avait alors que treize ans. La revendication de l'entier royaume de Navarre allait l'obséder sa vie durant. Lorsque François I<sup>er</sup>, après le désastre de Pavie, eut à négocier sa liberté, les Espagnols exigèrent de lui qu'il fit renoncer Henri d'Albret (qu'ils n'appelaient pas autrement que le « seigneur d'Albret ») « au titre de roi de Navarre pour lui et les siens au profit de l'empereur et des siens [...] et qu'il en baille quittance en bonne et valable sorte ». Revenu en France, le roi François s'empressa de renier un engagement souscrit sous la contrainte.

Deux conceptions dès lors s'opposaient, celle de Charles Quint, petit-fils du roi Ferdinand d'Aragon qui s'était emparé de la Navarre sur le fondement de la défense de la foi (en ôter la possession à un excommunié) et celle de la France qui soutenait le droit de l'État, supérieur à celui de la religion... Une différence de conception que devait encore illustrer la controverse des légitimes français et des diplomates espagnols aux états généraux cruciaux de 1593 qui allaient avoir à trancher de la dévolution de la couronne de France à un « hérétique »... en l'occurrence Henri IV, roi légitime depuis 1589.

## L'HÉRITAGE DES BRIGANDS DE LA MONTAGNE

Les Foix-Béarn, par lesquels les Albret étaient arrivés à Pampelune, étaient de fiers et rudes montagnards, leur puissance avait sans cesse oscillé entre Béarn, Comminges, Foix, Andorre et vicomté de Narbonne, pays qu'ils avaient tour à tour conquis, perdus puis très souvent repris. C'est par de patients grignotages, des rapines effectuées par mariage ou par vol, qu'ils avaient poursuivi le rêve de constituer une principauté qui se serait étendue en continu tout du long de l'échine des Pyrénées, dans l'opposition à la France et aussi dans la défiance de la Navarre et de l'Aragon.

L'antique famille de Foix-Carcassonne, remontant aux temps de Charlemagne, devenue dans ses différents rameaux celle de Foix-Béarn, Castelbon, puis Grailly, s'était frottée aux rois capétiens et Valois à cause de l'obstination qu'elle avait toujours montrée à se faire reconnaître une souveraineté pareille à celle dont jouissaient ailleurs, aux confins du royaume de France, les ducs de Bretagne, de Savoie ou de Lorraine. C'était la même chimère poursuivie tout à l'entour du royaume que celui de l'« État tampon ». « Une puce entre deux ours », dira joliment Henri d'Albret, formule qui résume parfaitement la tactique de ces souverains des confins, Bretons, Béarnais, Lorrains ou Savoyards, qui joueront longtemps les agaceurs de la France, avant de se voir inéluctablement absorbés par elle, entre 1532 (Bretagne) et 1860 (Savoie).

Gaston III [Gaston-Phébus], au XIV<sup>e</sup> siècle, était celui qui avait poussé le plus loin l'idée de construire une « patrie », avec pour modèles le duché de Bourgogne alors en voie d'une quasi-indépendance mais aussi les cités-États italiennes que se constituaient, à la même époque, à coups d'épée, des aventuriers hardis. Les rois de France avaient contré ses ambitions comme ils avaient pu. En 1453, unissant au royaume de France le comté de Comminges situé au beau milieu des Pyrénées, ils étaient parvenus à briser définitivement le rêve des comtes de Foix d'étendre continûment leur territoire depuis leur comté d'origine jusqu'en Béarn (voir Annexe II, p. 631).

Dans l'hiver qui précède sa mort – 1389-1390 –, rencontrant Charles VI à Toulouse, Phébus signe avec lui un traité par lequel il fait de la France l'héritière de ses États, se réservant la seule Bigorre...

Le tout contre une récompense de 100 000 francs en or, ni plus ni moins que comme un industriel qui revendrait son entreprise une fois fortune faite. Il comptait de la sorte écarter son successeur légitime, Mathieu de Foix-Castelbon, qu'il détestait. Celui-ci allait, malgré tout, hériter, trouvant dans le trésor accumulé par son oncle de quoi désintéresser le roi de France et transmettre ainsi l'héritage à sa descendance Albret. Gaston Phébus avait finalement échoué dans sa tentative de créer un état pyrénéen mais son souvenir devait rester vif, tant par l'incontestable rayonnement de la cour qu'il avait assemblée autour de lui que par ses méthodes mêlant brutalité, ruse et diplomatie qui lui avaient permis de pousser très loin son rêve. Henri IV héritera de lui l'obstination qui ne se rebute jamais à coudre ensemble des pièces disparates et à venir par les voies les plus diverses à la réalisation d'un grand dessein.

Foix était incontestablement un fief mouvant de la couronne de France ; le Béarn, en revanche, une possession au statut féodal incertain – fief ou alleu, la chose n'était pas tranchée. Les Français soutenaient qu'en 1290 une première alliance, celle de Marguerite de Béarn avec Roger Bernard de Foix, avait attiré la vicomté dans l'orbite capétienne ; en revanche, Louis XI, au cours de son voyage dans les Pyrénées, avait fait abaisser l'épée que tenait son héraut d'armes, marque qu'il reconnaissait la souveraineté du pays. Ces incertitudes laissaient ouvertes les discussions.

Dans un jeu subtil, les vicomtes de Béarn et de Foix s'étaient servis de l'incomparable prestige que leur procuraient leurs alliances royales pour se poser culturellement et politiquement face au royaume de France, « dégasconnisant » leurs possessions, les francisant même, afin de soutenir l'idée qu'ils ne valaient pas moins que les rois parés de lys et qu'ils jouissaient, ainsi que le soutenaient leurs juristes, de la *soubiranitat* sur leurs États. C'est pour cela que Gaston III s'était attaché à ne pas écrire le *Livre de chasse* en béarnais et qu'il avait choisi le français... mouvement que, plus tard, Henri IV, par calcul, dans ses années passées à Pau et à Nérac, inversera, « regasconnisant », mais cette fois pour s'ériger, face à la cour des Valois, en rival et en tenant d'une autre culture.

Face à ce péril, Louis XI, on l'a dit, avait imposé le mariage de sa sœur Madeleine avec l'héritier de Foix-Béarn, Gaston, fils de Gaston IV. Par la suite, le futur Louis XII, son gendre, avait fait celui de sa sœur aînée, Marie d'Orléans, avec Jean, second fils de

ce même Gaston IV. Devenu roi de France, Louis XII avait uni Catherine, fille de Madeleine et de Gaston, avec Jean d'Albret. Il espérait ainsi définitivement en finir avec l'idée d'une principauté pyrénéenne qui sortirait de la mouvance de la France... « paqueter l'héritage ».

Mais un grain de sable s'était glissé dans cette savante stratégie par le hasard des remariages. Jean d'Albret, de son union avec Marie d'Orléans, avait eu deux enfants, le fameux Gaston de Foix qui sera le chef des armées d'Italie sous Louis XII, mais aussi Germaine de Foix (1488-1538), qui – la chose n'avait pas pu être anticipée – devait devenir reine d'Aragon, seconde femme de Ferdinand le Catholique. Celui-ci devait l'épouser en 1505, un an après la mort de la reine Isabelle de Castille... la fameuse Isabelle la Catholique. Le roi avait cinquante-trois ans et la promise dix-huit. C'est de ce mariage avec Germaine dont Ferdinand se servira en 1512, outre l'excommunication des Albret venue par ricochet de celle qui frappait Louis XII, pour opérer sa mainmise sur la Navarre. Il justifiait également ce détournement par la raison nouvelle d'une dévolution strictement espagnole, poursuivant ainsi la dynamique de l'unité de la péninsule qu'il avait contribué à réaliser par son précédent mariage avec la reine de Castille.

De 1505 à 1516, Germaine sera donc reine de Navarre et d'Aragon. Mais son histoire ne s'arrête pas là... Elle devrait inspirer cinéastes et romanciers, qui jusqu'ici, sauf erreur, n'y ont pas songé. En 1517 paraît en Espagne, quelques mois après la mort de son grand-père Ferdinand le Catholique, le jeune archiduc Charles – futur Charles Quint –, venu d'Allemagne et de Flandre pour recueillir ses héritages espagnols : Castille, Aragon et Navarre. Il a dix-huit ans, Germaine vingt-neuf. Ils tombent amoureux l'un de l'autre. De cette union incestueuse au regard des lois de l'Église (Germaine, quoique seconde épouse du grand-père du jeune prince, était, au regard du droit canon, sa grand-mère) naîtra une fille, Isabelle, non reconnue en raison de cet «inceste», mais respectée toute sa vie à la Cour comme le fruit des premières amours de celui qui, entre-temps, était devenu le maître du monde.

Dans la brève parenthèse où ils allaient rester sur le trône de Pampelune, ces Albret – à l'origine des Gascons de la plaine atlantique – allaient se faire tout montagnards avec la même aisance et la même énergie que celle qu'ils avaient apportées autrefois à ras-

sembler les tesselles d'une vaste mosaïque de possessions au cœur de la Guyenne, du Languedoc et du Limousin.

#### L'HÉRITAGE GASCON

L'Albret, érigé en duché en 1520, était le résultat du patient et âpre grignotage de fiefs et de terres conduit depuis le modeste château ancestral de Labrit, bâtie faite tout simplement de terre et de bois. Par mariage, successions, vols quelquefois, ces obscurs barons avaient accumulé des biens considérables, des titres à hériter fabuleux qui leur permettront un jour de revendiquer la dévolution de l'entier duché de Bretagne. Aux villes proches de Labrit, Casteljaloux et Nérac ; au Bazadais, autour de Tartas et de Buch, s'étaient agrégés Fleurance et le comté de Gaure, les vicomtés de Tursan et Gabardan, puis, sur la rive nord de la Garonne, deux très grands fiefs sur lesquels les ducs exerçaient au XVI<sup>e</sup> siècle une suzeraineté éminente assez relâchée : le comté de Périgord et la très vaste vicomté de Limoges.

Les Albret étaient de ces lignées qui, tout comme celle d'Armagnac, étaient parvenues à sortir de leur terroir d'origine, tout méridional, pour jouer un rôle de premier plan à la cour de France. Cela s'était produit aux alentours des années 1400, lors de la lutte des factions de Bourgogne et d'Orléans-Armagnac ; un Albret avait occupé la charge de connétable de France. Il commandait l'armée lors du désastre d'Azincourt en 1415. Il y avait laissé la vie.

Henri d'Albret, le grand-père d'Henri IV, avait donc vu, dans sa toute petite enfance, s'écrouler le rêve de sa lignée, celui d'un État multiculturel à la fois gascon, béarnais, basque et espagnol qui, depuis Pampelune, aurait étendu sa puissance jusqu'à la Gascogne. Il avait hérité coup sur coup, dans son jeune âge, de son père Jean, mort en 1516, la chimère de l'entièrre Navarre et de son grand-père Alain, mort en 1522, l'héritage d'Albret. Sa fuite d'Espagne en 1512 avait précédé de quatre années sa mise en tutelle par la cour de France. C'est en effet en 1516 qu'il fut prié, sans possibilité de s'y soustraire, de faire un « stage » à la Cour – tout comme après lui, à l'âge de huit ans, le sera son petit-fils, futur Henri IV, et tout comme l'étaient aussi, depuis Louis XI, les héritiers de Bretagne, de Lorraine et parfois de Savoie, ces pays souverains obligés de composer avec leur puissant

voisin français. Le séjour forcé de ces jeunes héritiers, dans l'éblouissement des fastes du Louvre et la fascination du degré de splendeur où s'étaient portés les arts et les lettres au temps des Valois, devant être, du moins le croyait-on, le gage de leur fidélité future. Ces princes qui avaient reçu chez eux les rudiments d'une éducation d'exception se devaient de la venir compléter à Paris. C'est ainsi qu'Henri d'Albret était devenu l'ami du jeune François I<sup>er</sup>, amitié qui ne se démentira pas puisqu'il se tiendra à ses côtés jusqu'au cœur de la mêlée furieuse de Pavie.

Toutefois, sentant rapidement le danger du séjour prolongé dans cette cour des délices, Albret, tête froide – vrai Béarnais, au fond, parce qu'il ne trouvait rien de plus beau que l'horizon bleuté de ses montagnes –, avait demandé son congé au bout de deux ans. Il était revenu à Pau, mettant ainsi un terme à la régence qu'y exerçait en son nom sa tante, une femme de tête, Anne d'Albret.

Le jeune roi de Navarre n'avait pas fait que danser en bord de Seine. Il y avait méticuleusement observé l'État moderne en train de se constituer, ce qui lui avait donné l'idée de réorganiser, à son tour, quand il serait revenu dans son Midi, les territoires soumis à son autorité. Or, en Navarre, Béarn et comté de Foix, où l'énergie refondatrice d'un Louis XI n'avait pas pu s'appliquer à la refonte des vieilles structures féodales, il était nécessaire de partir de beaucoup plus loin. Les coutumes des plus hautes vallées, celles où la transhumance des troupeaux se trouvait régie de façon immémoriale par une organisation communautaire, s'imposaient toujours aux seigneurs. Des « libertés » parfois surprenantes y étaient fixées dans des conventions écrites – les *fors* –, qui étaient à peu près ce qu'étaient les chartes du Nord de la France, c'est-à-dire la reconnaissance de priviléges ou de libertés particulières. Ces libertés avaient engendré au cours des ans un système aux apparences démocratiques : en Béarn, une *cour majour*, véritable parlement, et, en Basse-Navarre, Bigorre, Nébouzan, pays de Foix et de Soule, des états qui se réunissaient régulièrement.

Ces coutumes étaient hétéroclites et complexes. Le premier ouvrage qui devait sortir des imprimeries créées à Pau, à la fin de son règne, par Henri d'Albret serait d'ailleurs, en 1552, les *Nouveaux Fors*, récolelement et synthèse de ces textes anciens.

D'emblée, le roi de Navarre avait compris qu'il ne pourrait pas remettre en cause de tels acquis, mais il était bien décidé à les réaménager en les unifiant et à en négocier pied à pied avec ses sujets

une nouvelle rédaction simplifiée qui ménagerait son autorité. Voilà bien une autre qualité qu'Henri IV héritera de ce grand-père : le goût des simplifications et des synthèses. Henri d'Albret parviendra à réglementer la tenue des assemblées, quelquefois même à en rogner les prérogatives. Il créera pour contrôler les finances de ses divers domaines une chambre des comptes. Mais surtout – autre fruit des leçons qu'il avait retirées de son observation de la cour du Louvre où il avait déploré que les princes soient enfermés comme dans une tour d'ivoire –, il s'attachera à arpenter ses terres, à se rendre visible et disponible auprès de tous, comme avait fait autrefois Gaston Phébus, établissant par là un lien affectif qui sera ce par quoi son petit-fils Henri, après lui, se distinguera des descendants de François I<sup>er</sup>.

Ayant donné cette force à ses États – les ayant même protégés d'une possible incursion venue de France en fermant les vallées du gave d'Oloron et de la Saleys par l'érection de la forteresse de Navarrenx –, Henri d'Albret n'oublie jamais les devoirs qu'il a envers François I<sup>er</sup>, son ami – « ce grand garçon qui gâta tout » dit de lui Alexandre Dumas. Il est à ses côtés dans la gloire comme dans les désastres. Fait prisonnier avec lui à Pavie, libérable sous condition d'une énorme rançon que l'on commence à collecter de l'*Oultrepont* au pays de Foix, il réussit le tour de force de s'évader, épargnant à ses sujets le paiement d'une somme exorbitante et s'assurant par là un regain de popularité. L'évasion, là aussi une ruse de montagnard dont son petit-fils saura, dans les suites, faire bon usage.

Distinction éminente, qui se renouvellera dans la personne du futur Henri IV et auparavant dans celle de son père, Antoine de Bourbon, Henri d'Albret est fait par le roi François, en 1528, son représentant sur place dans le Midi, son gouverneur en Guyenne. Fonction d'importance et toute militaire, le royaume de France étant divisé en une quinzaine de grands gouvernements et la Guyenne étant l'un des plus vastes. Ainsi Henri II d'Albret, puis après lui son gendre, Antoine, et enfin son petit-fils, Henri, exercent-ils une triple autorité : souverains sans conteste en Navarre et de façon discutée en Béarn ; vassaux des rois de France dans leurs autres domaines ; leurs officiers, détenant d'eux une autorité militaire dans la plus grande partie du Sud-Ouest, entre Bordeaux et Pyrénées, bien au-delà, donc, de leurs possessions héréditaires.

## L'HÉRITAGE HUMANISTE DE LA « MARGUERITE DES MARGUERITES »

À Henri, ce compagnon de jeunesse, le roi François I<sup>er</sup> donnera en mariage sa sœur, la très lettrée, très originale mais aussi très impérieuse Marguerite. Elle est la fameuse « Marguerite des Marguerites des princesses » que chanteront les poètes dont elle sera la muse, la consœur et l'amie. Elle arrive riche car elle est veuve, depuis 1525, du duc Charles IV d'Alençon, qui tenait le comté d'Armagnac de son grand-oncle, Charles d'Armagnac, comte d'Armagnac et de Rodez. Charles IV d'Alençon était mort bousculé du remords de s'être enfui du champ de bataille de Pavie et c'est par une marque de faveur inouïe que François I<sup>er</sup>, arguant du fait qu'Henri d'Albret avait pour aïeule Anne d'Armagnac, avait autorisé sa sœur, au moment de son remariage, à conserver les biens de ce défunt mari qui normalement auraient dû revenir à la Couronne.

Singulière revanche pour les Albret, héritiers des Foix-Béarn qui, de tout temps, avaient été les ennemis des Armagnacs. Gaston Phébus les avait terrassés, exigeant d'eux une rançon colossale. Presque à portée de flèche du Béarn, le patrimoine du roi de Navarre s'augmente donc, du fait de ce mariage, du vaste comté d'Armagnac autour de Nogaret, du comté de Fezensac avec Auch et Vic, de L'Isle-Jourdain, Pardiac, Marciac et Montézun ; des vicomtés de Fezensaguet avec Mauvezin ; de la Limagne avec Lectoure ; des Quatre-Vallées (Aure, Magnoac, Labarthe-de-Neste et Barousse) et, plus au nord, de la vicomté de Carlat, puis d'un très gros morceau, le comté de Rodez, s'étendant sur la majeure partie du Rouergue. Enfin, et ce n'était pas le moindre, beaucoup plus au nord, de l'entier duché d'Alençon.

Avec cela, une dot considérable en numéraire, meubles et bijoux... Le roi François n'avait que cette sœur, elle était son aînée. Il l'admirait, sentant bien qu'elle lui était supérieure par l'esprit. Elle avait entrepris d'animer la cour brillante qu'il avait assemblée autour de lui et qu'il rêvait de voir supplanter toutes les autres cours connues pour leur faste en Europe. Il s'était désolé de la voir partir si loin, ne se consolant que parce qu'il la donnait au plus fidèle de ses amis. Il craignait qu'elle n'étouffe dans ces pays de montagnes et de vaches et il n'avait pas tort. Marguerite ne fut pleinement heureuse ni à Nérac et encore moins à Pau où elle s'essaya à égayer l'ancienne forteresse,

lançant quelques travaux dans l'esprit de ce qui s'était fait à Gaillon : une galerie sur le Gave, des fenêtres à pilastres, des médaillons. C'était toutefois grand pitié et elle en était consciente, comparé à Chambord dont son frère lui adressait les plans pour recueillir ses avis. Elle sera la gloire « surdimensionnée » de ces terres du Sud. Son intelligence vraiment supérieure s'y étiole passablement, faisant, dans le même temps, défaut à la cour du Louvre et de Fontainebleau (voir annexe III, p. 635).

Marguerite ne s'entendra jamais avec Henri d'Albret, non qu'il fût illettré comme l'avait été son premier mari, Charles IV d'Alençon, mais parce qu'ils ne partageaient pas les mêmes passions – elle ne sera jamais de ces comtesses de Foix accompagnant leur mari à la chasse aux ours ; quant à lui, en Gascon volontiers jaloux, il craignait sa supériorité. Plus savant et cultivé que beaucoup d'autres princes de son temps, il n'avait toutefois pas de goût, comme elle, pour la poésie ni non plus pour la théologie... passion qui, très curieusement, habitera plus tard son petit-fils, Henri IV.

### L'HÉRITAGE DE FRANCE PAR SON PÈRE

Le mariage de Jeanne d'Albret est célébré quelques mois avant la mort de sa mère Marguerite, et en désaccord avec elle. La mère et la fille sont-elles proches ? On serait tenté de répondre par la négative puisqu'elles n'ont jamais vraiment vécu ensemble. Jeanne a été, à huit ans, carrément « enlevée » par le roi de France à ses parents parce qu'elle était l'héritière du trône de Navarre. Toujours cette même précaution : avant elle, son père, on l'a dit, avait été élevé dans sa jeunesse auprès de François I<sup>er</sup> ; plus tard, son fils sera tenu de résider au Louvre et d'accompagner Charles IX dans son « Grand Tour ». Mais, parce qu'elle était une fille, ce n'est pas à la Cour qu'elle sera tenue pour ainsi dire en otage, mais dans le sinistre château du Plessis-lès-Tours où elle devait être confiée à la garde de quelques dames de haut parage, chargées de lui apprendre à devenir « bonne sujette ». Dès cette époque, elle montre les signes d'une santé déplorable. La tuberculose la mine. Elle a au cou des ganglions lymphatiques ; elle est prise de vomissements de sang, infirmités terribles qu'elle cachera héroïquement tout au long de sa vie.

Jeanne s'attendait au pire. Elle savait que François I<sup>er</sup> voulait faire d'elle un pion de son jeu diplomatique, profitant des désaccords de son père, Henri d'Albret, qui la voulait marier en Espagne pour poursuivre sa chimère de Pampelune et de sa mère, Marguerite, qui la voyait établie à la Cour, épousant le dauphin pour devenir un jour reine de France. Charles Quint, de passage à Loches en 1539, avait proposé de la marier avec le futur Philippe II, mais le roi de France, soucieux de contrer l'Espagne, avait répliqué par le projet d'unir Jeanne à Guillaume de La Marck, duc souverain de Clèves, alors son allié contre l'Espagne. Clèves était un atout précieux pour le roi, un « médian », un prince arbitre, aux frontières de l'Empire, qui venait d'arracher le duché de Gueldre à l'empereur et de marier sa sœur à Henry VIII d'Angleterre. De plus, il inclinait à la Réforme et pouvait devenir un truchement commode entre la France et les princes luthériens d'Allemagne.

Le contrat de mariage est signé à Anet le 16 juillet 1540. Un article interdit à la mariée de s'occuper des affaires de Navarre sans en référer au roi de France. Henri d'Albret, très remonté à propos de ce mariage contre son ami François I<sup>er</sup>, devait aller jusqu'à s'aboucher avec un agent de l'Espagne, Juan d'Ezcurra, afin que Jeanne soit enlevée au Plessis et transportée à Madrid pour y épouser l'infant. Il avait dû y renoncer et se contenter de la vague promesse du roi de France, qui l'avait assuré de son soutien, le jour venu, lorsqu'il s'agirait de reconquérir Pampelune.

Jeanne, de son côté, avait agi habilement. Elle avait fait part au roi de France, son oncle, de ses « réserves ». Elle s'était toutefois inclinée et, aussi mal en point que sa mère – celle-ci avait alors perdu un œil et vomissait le sang –, elle avait dû la suivre pour se rendre à ses noces qui devaient être célébrées en juin 1541 à Châtellerault. Les réserves nettement exprimées par Jeanne pouvaient valoir « défaut de consentement » et donc nullité du mariage, aussi fut-il convenu entre Clèves et François I<sup>er</sup> « que le mariage pas encore prêt ne serait pas consommé ». Jeanne s'était d'ailleurs précautionnée, elle avait rédigé une rétractation au matin de ses fiançailles et, pendant toute la cérémonie, n'avait cessé de répéter « ne me pressez pas ! ». C'étaient là les marques d'un caractère résolu chez une fille qui n'avait pas treize ans.

Elle comptait sur un retournement des événements en sa faveur et elle avait raison. D'abord, ce fut la guerre déclarée à l'Espagne et

le renouvellement par François I<sup>er</sup>, afin de s'attirer leur concours, de la promesse faite aux Albret de les aider à recouvrer Pampelune. Allant vers les Pyrénées, François I<sup>er</sup> vint à Nérac visiter sa sœur. Tout semblait joué. Le mariage de Jeanne avait été bel et bien célébré : Clèves, tout en continuant de remporter des succès sur les Impériaux, correspondait aimablement avec celle qu'il appelait sa « femme ». Vint le moment où il réclama sa présence. De tristes fêtes eurent lieu à Coucy et l'évêque de Paris, Jean de Bellay, reçut mission de mener la duchesse de Clèves à son mari. C'est alors que la Providence s'en mêla. En septembre 1543, le duc de Clèves fut sévèrement battu à Venzo par les troupes de Charles Quint, renforcées de celles de la sœur de celui-ci, Marie de Hongrie. Clèves fut contraint de quitter l'alliance de la France et, dans ces conditions, François I<sup>er</sup> laissa libres les rois de Navarre de donner la suite qu'ils entendaient au mariage de leur fille.

La fière Marguerite trancha. Elle répondit à son frère qu'il n'était pas question de laisser Jeanne « à un homme qui lui avait manqué ». Elle reçut fort froidement les ambassadeurs de Clèves venus à Pau, leur disant que sa fille « avait été mariée par violence » et elle échafauda aussitôt avec son frère le projet de remarier Jeanne au duc d'Orléans, second fils de France, celui que François I<sup>er</sup> préférait parmi tous ses enfants.

Le divorce de Jeanne, obtenu en cour de Rome en juin 1545, la rendait libre, mais la mort du duc d'Orléans rompit le projet du roi et de sa sœur. Un autre décès qui suivit presque aussitôt, celui d'une princesse de Portugal, femme de l'infant Philippe, futur Philippe II – mère du fameux don Carlos –, réactiva un court moment l'éventualité d'une union avec l'héritier du trône d'Espagne. En accord avec le roi de France, son père, Henri envisagea alors de la marier avec François d'Aumale, futur duc de Guise, projet soutenu par Diane de Poitiers, maîtresse de l'héritier du trône. Or ce fut Jeanne – « cette mignonne des deux rois », ainsi que la nomme Marot – qui, déjouant une nouvelle fois toutes les combinaisons que l'on échafaudait par-dessus sa tête, jeta son dévolu sur le « gai, charmant, plaisant »... Antoine de Bourbon. Elle l'avait rencontré pour la première fois à l'été 1543 en Picardie, alors qu'il était lieutenant général pour le roi dans la province et qu'il avait tout justement sous ses ordres le jeune François d'Aumale. Depuis, elle n'avait pu l'oublier.

C'était une union qui, par un nouveau mouvement du balancier qui, depuis trois siècles, faisait osciller les alliances de la Maison de Navarre alternativement entre Espagne et France, versait résolument au nord, puisque Antoine de Bourbon, en 1548, se trouvait être le premier prince du sang de France. Le cousinage était lointain – vingt-deuxième degré –, il fallait en effet remonter au sixième fils de saint Louis, Robert de Clermont, qui avait épousé l'héritière de Bourbon, pour pouvoir raccrocher cette famille à la dynastie régnante. Les pestes, les guerres, les couples mal assortis s'étaient chargés d'assécher la source des mâles dans la race de France.

Les Bourbons, aux bronches pleines du bon air auvergnat, avaient quant à eux prospéré. À la bataille de Marignan, ils avaient été sept mâles de la famille sur le champ de bataille ; deux y avaient laissé la vie. Il faut citer Brantôme : « Tout bon et gentil prince, brave, vaillant, car de cette race de Bourbon, il n'y en a point d'autre. » Par mariages, par audace, ils étaient sortis du Bourbonnais pour essaimer en Vendômois, Picardie, et aux Pays-Bas. La branche aînée, la plus prestigieuse, s'était éteinte dans un déshonneur héroïque quand le connétable de Bourbon, trahissant François I<sup>er</sup>, se mettant au service de Charles Quint, avait accompli et réussi en 1527 le sac sacrilège de Rome, en y mourant ; une mort que l'Europe catholique tout entière, effarée, devait regarder comme la punition de Dieu. Ses biens, considérables, étaient allés à sa sœur, puis à la famille de Bourbon-Montpensier, et il sera donné au second fils d'Henri IV, Gaston, de les récupérer un jour à l'occasion de son mariage avec l'héritière de ce lignage.

La tige cadette dont était issu Antoine, celle des Bourbon-Vendôme, avait repris à la mort du connétable, par privilège de masculinité, le premier rang dans la principauté du sang et les honneurs de la branche aînée. Charles de Bourbon, grand-père d'Henri IV, devait même tenir un rôle politique lors de la captivité du roi après le désastre de Pavie : il avait présidé le Conseil des finances dans le moment délicat où se devait réunir la rançon du roi. De sa mère, Marie de Luxembourg, ce même Charles tenait une série impressionnante de fiefs aux confins de l'Empire, en Picardie, des terres érigées en forteresses pour garder la frontière – Ham, La Fère, Marle, Condé-en-Brie, Enghien –, fiefs dont ses descendants porteront fièrement les noms.

## L'ATOUT DE LA DIVERSITÉ

Charles s'était lui-même richement marié, recevant de sa femme, Françoise d'Alençon, une belle part de l'héritage de cette importante lignée – en gros tout ce que la Marguerite des Marguerites n'avait pas emporté avec elle du chef de son premier mari, Charles d'Armagnac, duc d'Alençon. Il y avait là l'imposant comté de Soissons, et, tout autour d'Alençon, les baronnies de Château-Gontier, La Flèche, Beaumont-sur-Sarthe – ce dernier fief érigé en duché de Beaumont en 1543.

Charles et Françoise avaient eu treize enfants : Antoine était l'aîné, né en 1516 ; puis suivaient François, comte d'Enghien ; Louis, qui allait être le premier prince de Condé, celui qui mourra à Jarnac ; Charles, cardinal, futur compétiteur de son neveu Henri, le roi « Charles X » de la Ligue.

Voilà tout ce qu'en 1548 apporte Antoine. Plus âgé de dix ans que Jeanne, il est le chef de la Maison de Bourbon depuis la mort de son père Charles, onze ans auparavant.

C'est brusquement, et pour la première fois, sur l'antique Maison de Foix-Béarn-Navarre-Albret un vent venu des confins des Pays-Bas qui souffle. Pourtant, c'est autre chose que lorsque les comtes de Champagne, en 1199, arrivaient à Pampelune ; cette fois, dans sa musette, le gendre d'Henri d'Albret apporte le titre de premier prince du sang – cette faculté de succéder au trône en France en cas d'absence d'autre héritier mâle –, une possibilité qu'en 1548 on estime hautement improbable mais qui, au bout du compte, par une succession de hasards fous, agira comme un aimant, aboutissant à ce qu'un jour lointain – ainsi que le dira habilement Henri IV, dans le but de ménager l'orgueil de ses plus anciens sujets – « la France finisse par se donner à la Navarre ».

## 21 % DE LA FRANCE

Au soir de leur mariage, à Moulins, c'est 21 % du territoire de la France tenus souverainement pour la plus petite part (à coup sûr pour la Navarre, de manière discutable pour le Béarn) et à fief pour l'essentiel que Jeanne et Antoine viennent de réunir dans leur corbeille de mariage. Ils sont, au soir de ces noces, tous deux ensemble, les plus puissants apanagistes de France.

Il faudra faire avec eux.